

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 27 avril 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 04 mai 2026

### DIRECTION GÉNÉRALE - ABROGATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Yohann BOUILLON, Sophie BOUITRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Sarah COTTIN, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Judith VIEILLE, Florence VILLES, Nathalie VINATIER, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Lydia ZANATTA, Claude BOISSON pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Christophe RUAULT pouvoir à Henri-Pierre BABEAU, Dominique SIX pouvoir à Thibault HEBRARD, Yvonne VACKER pouvoir à Katia PONCELET.

#### **Titulaires absents :**

Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Henri-Pierre BABEAU

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 4 MAI 2026

#### DIRECTION GÉNÉRALE - ABROGATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERNE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

**Vu** l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée [...] le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

**Vu** la délibération C-26-02-2021 du 1<sup>er</sup> février 2021 qui a adopté le règlement interne de la commande publique comprenant en grande partie des règles liées à la commission d'appel d'offres (CAO) ;

**Considérant** qu'à l'occasion de la transposition des directives européennes de 2014 relatives au droit de la commande publique, les conditions d'intervention de la commission d'appel d'offres (CAO) ont été réformées afin de permettre à chaque acheteur de se doter des règles les mieux à même de répondre aux caractéristiques qui lui sont propres, à son environnement et à ses contraintes. Cela se traduit par une plus grande souplesse des règles relatives au fonctionnement de la CAO. La réforme renforce ainsi le rôle d'appui, d'analyse et de conseil qui appartient au service acheteur ;

**Considérant** qu'il est important de rappeler les règles de vote, de suppléance, de délibération à distance, de convocation, et de confidentialité des échanges lors de la tenue d'une CAO ;

**Considérant** que les dispositions du règlement interne de la commande publique actuel nécessitent des ajustements notamment concernant :

- Les modalités d'ouverture des offres, qui sont aujourd'hui réalisées et tracées à l'aide de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, et pour lesquelles il n'est plus nécessaire d'inviter un nombre de participants
- Les compétences facultatives accordées à la CAO qu'il convient de transposer, pour plus de clarté, à une commission d'examen des marchés dont les contours seront définis lors de la commission d'installation de la CAO.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Abroge le règlement interne de la commande publique approuvé par délibération C-26-02-2021 du 1<sup>er</sup> février 2021
- Approuve le règlement interne de la CAO, en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260504-C\_\_7\_05\_2026-DE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Henri-Pierre BABEAU**

**Jérôme BALOGE**

**Secrétaire de séance**

**Président**